



LE CONSEIL DE L'ENTENTE EN 1965 : ENTRE GRIEFS CONTRE LE GHANA ET RECHERCHE DE LA PAIX PAR LA DIPLOMATIE SOUS LA HOULETTE DE FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

Joël SERIKPA

Ecole normale supérieure (ENS) d'Abidjan

joel.serikpa@yahoo.fr

Résumé : La paix en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier était un vœu cher à Félix Houphouët-Boigny. Raison pour laquelle, dans sa lutte pour l'indépendance de la Côte d'Ivoire, il a toujours collaboré avec la métropole. Dès les indépendances, l'attitude du Ghana envers la Côte d'Ivoire et certains États du Conseil de l'Entente (ou l'Entente) crispent leurs relations diplomatiques. Que reprochaient ces États membres du Conseil de l'Entente à l'État Ghanéen ? C'est cette préoccupation que notre étude tente de donner des éléments de réponses. Il ressort de l'ensemble des informations recueillies que, selon eux, le Ghana violait la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), en hébergeant des acteurs de menées subversives sur son territoire. Cette violation de la Charte de l'OUA par le Ghana ne pouvait être tolérée par Félix Houphouët-Boigny et ses pairs de l'Entente. Ensemble, ils décident de ne pas participer à la session ordinaire de l'OUA qui doit se tenir à Accra en 1965. La stratégie pour dénoncer l'attitude Ghanéenne s'est faite par la diplomatie sous la houlette de Félix Houphouët-Boigny.

Mots clés : diplomatie, Entente, OUA, paix, subversion.

THE COUNCIL OF THE ENTENTE IN 1965: BETWEEN GRIEVANCES AGAINST GHANA AND THE SEARCH FOR PEACE THROUGH DIPLOMACY UNDER THE LEADERSHIP OF FELIX HOUPHOUËT-BOIGNY

Abstract : Peace in Africa in general and in Ivory Coast in particular was a wish dear to Félix Houphouët-Boigny. Reason why, in his fight for the independence of Côte d'Ivoire, he always collaborated with the metropolis. Since independence, Ghana's attitude towards Côte d'Ivoire and certain states of the Council of the Entente (or the Entente) strained their diplomatic relations. What did these member states of the Council of the Entente accuse the Ghanaian state of? It is this concern that our study attempts to provide some answers to. It emerges from all the information collected that, according to them, Ghana was violating the Charter of the Organization of African Unity (OAU) by harboring actors of subversive activities on its territory. This violation of the OAU Charter by Ghana could not be tolerated by Félix Houphouët-Boigny and his peers in the Entente. Together, they decided not to participate in the ordinary session of the OAU which was to be held in Accra in 1965. The strategy to denounce the Ghanaian attitude was done through diplomacy under the leadership of Félix Houphouët-Boigny.

Keywords: diplomacy, understanding, OAU, peace, subversion.

Introduction

De tous les chefs d'État qui détenaient les destinées de l'Afrique en 1965, Kwamé N'Krumah du Ghana fut le premier dont Félix Houphouët-Boigny fit la connaissance¹. Les affinités linguistiques qui existent entre eux et entre une importante fraction des peuples dont ils ont respectivement la charge, semblaient devoir les conduire vers une naturelle et fructueuse collaboration. C'est dans cet esprit, et dans un but d'émulation créatrice, que fut lancé le "pari de 1957".

Ce pari proposé par le chef de l'État ivoirien consistait en ceci : « *faisons chacun notre expérience, dans le respect absolu du vécu du voisin, et dans dix ans, nous établirons les bilans de la comparaison.* » (P.H. Siriex, 1975, p.162). Ce pari était une gageure. Les deux peuples attendaient beaucoup de cette saine émulation et qui, pour réussir devait se réaliser dans un climat de confiance réciproque, de mutuelle compréhension, de paix à l'intérieur de chacun des deux États et paix non seulement entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, mais aussi la paix avec les autres.

Pour Houphouët-Boigny, le Ghana est devenu plus tard le siège d'activités subversives contre la Côte d'Ivoire et d'autres États membres du Conseil de l'Entente². (*Fraternité*, n°321, 18 juin 1965, p.2). Lors de la première session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, réunie au Caire, du 17 au 21 juillet 1964, la décision est prise de tenir la seconde session ordinaire de 1965 à Accra. Houphouët-Boigny et le Conseil de l'Entente décident de ne pas y participer. Est-ce une pression pour l'Entente et son chef de file Houphouët-Boigny pour contraindre le Ghana à ne pas soutenir les activités subversives envers leurs territoires ? L'objectif que nous assignons à cette étude est de mettre en lumière l'accusation portée par le Conseil de l'Entente contre le Ghana et sa stratégie diplomatique pour une paix avec le Ghana afin d'y participer au sommet de l'OUA à Accra.

Traiter cet objectif pose le problème de la méthode de travail de l'historien pour la reconstitution des faits tels qu'ils se sont déroulés dans le passé. À défaut de sources orales, nous avons privilégié les sources écrites dans le cadre de ce travail. Des témoignages des acteurs politiques de la période d'étude existent et sont consignés dans des ouvrages. Les articles de journaux nationaux et internationaux, nous les restituent également à travers des interviews, des entretiens, des lettres ouvertes et des discours. La présente étude s'articule autour de deux (2) axes. Le premier donne les motifs du refus d'Houphouët-Boigny et de l'Entente de se rendre à Accra et le second

¹ La rencontre entre ces deux hommes eut lieu à Paris en septembre 1947

² En Avril 1959, Félix Houphouët-Boigny déclarait lors de la conférence constitutive du Conseil de l'Entente : « Des pays sous-développés comme les nôtres, même avec de grandes possibilités, ne peuvent seuls valoriser leurs richesses. Il est nécessaire qu'ils s'intègrent dans un grand ensemble économique et politique. Et nous pensons, pour notre part, qu'un grand ensemble africain ne servirait pas les intérêts de notre pays, des masses de notre pays. (...) Et c'est pourquoi nous avons proposé aux Etats d'Afrique, qui ont choisi la même voie que nous et avec lesquels nous avons des intérêts communs, la création du Conseil de l'Entente ». Après une première rencontre à Paris le 6 mai 1959, la Côte d'Ivoire, la Haute Volta (actuel Burkina Faso), le Niger et le Dahomey (actuel Bénin) créent le Conseil de l'Entente à Abidjan, le 29 mai 1959, avec pour objectif principal de "viser au rapprochement des Etats africains dans la Communauté franco-africaine librement choisie...". Le Togo y fut admis en 1965 et en devient ainsi le cinquième membre. En réalité, le Conseil de l'Entente a été voulu par Félix Houphouët-Boigny en réaction aux Etats-Unis d'Afrique prôné par Kwamé N'Krumah et à la Confédération du Mali à laquelle avaient refusé d'adhérer, sous la pression de la Côte d'Ivoire, la Haute Volta et le Dahomey.



met en lumière la stratégie diplomatique du Conseil de l'Entente quant à l'expulsion des auteurs de menées subversives par le Ghana.

1. Les motifs du refus d'Houphouët-Boigny et de l'Entente de se rendre à Accra

Le refus d'Houphouët-Boigny et des chefs d'État du Conseil de l'Entente de se rendre à Accra s'explique par deux raisons, à savoir, l'accueil par le Ghana d'activistes opposés à leur régime et la violation de la Charte de l'OUA par le Ghana.

1.1. Le Ghana : siège d'activités subversives

Les États du Conseil de l'Entente reprochent au Ghana d'entretenir des mouvements insurrectionnels armés visant à déstabiliser la Côte d'Ivoire, le Niger et la Haute-Volta. Des trois États cités, nous étudierons les menées subversives des ressortissants Ivoiriens et Nigériens basés au Ghana.

1.1.1. Le mouvement de libération du Sanwi (Côte d'Ivoire)

Dès l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance, le Ghana devient le refuge des sécessionnistes Ivoiriens d'ethnie agni du sanwi. Le Président N'Krumah les accueille, les installe, leur accorde l'assistance qui devait leur permettre d'organiser, de l'extérieur, une opposition au gouvernement d'Houphouët-Boigny. Le Sanwi est un royaume situé au Sud-est de la Côte d'Ivoire, à proximité du Ghana. Le royaume entre en contact pour la première fois avec les Européens en 1637 et signe en 1843 un traité de protectorat³ avec la France. Un demi-siècle avant l'érection de la Côte d'Ivoire en colonie française. (L. Gbagbo, 1983, p.70).

Le Sanwi a abrité les premiers comptoirs commerciaux, les premières écoles, les premières plantations de café et de cacao, les premières modernisations de l'habitat traditionnel. (C.Alliali, 2008, p.90). Camille Alliali mentionne que cette précocité dans l'accession à une vie moderne de type occidentale et à une certaine prospérité liée à l'économie de plantation, a développé chez certains cadres du Sanwi, un ethnocentrisme de même type que celui affiché par les ressortissants de Saint-Louis du Sénégal. (C.Alliali, 2008, p.90).

C'est sur cette toile de fond que sera portée sur la scène nationale et internationale l'affaire dite du Sanwi. C'est du traité de 1843 que se prévalent les monarchistes du Sanwi pour faire une tentative de sécession. Les faits commencent en 1959, la République indépendante du Sanwi est proclamée et se met en état de sécession vis-à-vis de la République autonome de Côte d'Ivoire, lui réclamant la reconnaissance de l'intégrité du royaume d'Amon N'Douffou III, dans les limites consacrées par le traité de 1843.

L'État du Sanwi qu'il veut instaurer sur cette base, épouse la superficie de la subdivision centrale du cercle d'Aboisso, soit exactement 5800 km². La population est d'environ 40 000 habitants disséminée dans 119 villages. (F.G Mel, 2010, p.702). Le 3

³ Le traité de protectorat est signé le 4 juillet 1843 entre le lieutenant de vaisseau Fleuriot de Langle et le roi du Sanwi.

mai 1959, c'est l'annonce de la constitution d'un "gouvernement du Sanwi". Ses promoteurs inculpés d'atteinte à la sûreté de l'Etat, sont poursuivis. Certains des principaux responsables se réfugient au Ghana. Dans le même temps, une délégation du gouvernement de la "république du Sanwi" est envoyée à Paris pour tenter de réactiver le traité de 1843 et d'obtenir sa reconnaissance internationale.

À la demande de la Justice ivoirienne, les deux émissaires envoyés à Paris furent transférés à Abidjan, jugés et condamnés, le 4 mars 1960, en même temps qu'on incarcérait le roi du Sanwi et quatre de ses notables. (L. Gbagbo, 1983, p.71). Kwamé N'Krumah multipliait les déclarations qui montraient clairement son intention dans les velléités sécessionnistes du Sanwi. La simple justice affirme-t-il, « *demande que l'opportunité leur soit totalement donnée de retrouver leurs frères et sœurs* ». (K. N'Krumah, 1960, p.703).

Le gouvernement provisoire en exil du Sanwi, sous la direction d'Ernest Attié, devenu entre-temps, le "Mouvement de libération du Sanwi", reçoit ; selon F. G. Mel (2010, p.703), les forces subsidiaires du Gouvernement d'Accra. Du Ghana par l'intermédiaire d'un journal "La voix du Sanwi", il déverse sur le gouvernement d'Houphouët-Boigny, les insanités, dénonçant des assassinats, actes de tortures et autres envers les populations du Sanwi. Etonné de tant de hargne, Houphouët-Boigny, par l'entremise de l'ambassadeur Ivoirien à Accra, rencontre en septembre 1960 à Half-Assini, Kwamé N'Krumah. Aussi, lors d'un tête à tête de quatre heures à Addis-Abeba, en 1963, Houphouët-Boigny s'applique-t-il à convaincre son homologue ghanéen de renoncer à poursuivre son assistance au mouvement de libération du Sanwi. (*Fraternité*, n°303, 12 mars 1965, p.3).

Kwamé N'Krumah reconnaît, par une lettre datée de décembre 1964, la présence de ces "rebelles" Ivoiriens au Ghana. Il donna ensuite des assurances formelles que ces individus seraient renvoyés immédiatement du Ghana. Mais, N'Krumah n'eut-il pas la force de se désavouer au regard d'hommes à qui il a donné des gages. Malgré l'enthousiasme au Caire en 1964 de tenir le sommet des chefs d'Etat à Accra, certains pays, dont la Côte d'Ivoire, éprouvèrent de sérieuses inquiétudes quant à ce choix.

Néanmoins le Président Houphouët-Boigny fut tenté de croire au retour du Président N'Krumah à de meilleurs sentiments tout en espérant que les difficultés qui les opposaient auraient trouvé une solution fraternelle avant le rendez-vous du sommet de 1965. Le Niger n'a pas aussi échappé aux menées subversives soutenues par le Ghana.

1.1.2. Le mouvement nigérian Sawaba

Le gouvernement de Niamey⁴ fait face à partir du dernier trimestre de 1964 à une série d'action armée lancée par des éléments du parti d'opposition UDN-MSN⁵ dirigé par Djibo Bakary basés au Ghana. Le Sawaba accuse le régime d'Hamani Diori de néocolonialisme qui exploite et opprime la population nigérienne. Sa mission

⁴ Niamey est la capitale du Niger.

⁵⁵ UDN-MSN : Union démocratique Nigérienne-Mouvement socialiste Nigérien Sawaba.



était donc de libérer le peuple nigérien de ses souffrances et de ses persécutions. Le Ghana accorde l'asile politique au mouvement Sawaba, et lui apporte toute l'aide matérielle et morale nécessaire pour son action subversive.

Les commandos du Sawaba sont formés en Chine, à Cuba avant de rejoindre un camp spécial situé à Mampong au Ghana. (*Fraternité*, n°324, 9 juillet 1965, p.8). En octobre 1964, le Secrétaire général de l'UDN-MSN, le commandant A. Dangaladima envoie un courrier au président du Bureau des Affaires africaines du Ghana⁶. Le commandant attire son attention sur son projet d'une révolte militaire au Niger sous la direction du Parti Sawaba Nigérien. Dans cette lettre, on lit ceci :

Comme vous nous avez promis, à nous les militaires toute l'assistance militaire nécessaire et aussi financière, nous sommes quelques-uns de nos 25 partisans qui sont arrivés de Chine et de Cuba avec une formation idéologique tant politique et militaires à une guérilla à l'intérieur du Niger. Comme vous le savez, notre but est de vaincre l'armée néo-colonialiste et fédéraliste en vue d'établir une république populaire du Niger et de réaliser un gouvernement africain d'union. (*Fraternité*, n°324, 9 juillet 1965, p.8.)

Le gouvernement d'union africaine était un projet si cher à Kwamé N'Krumah, qu'il était à cet effet disposé à apporter son soutien militaire et financier à tout groupe armé qui épousait sa thèse. C'est dans cet esprit qu'en octobre 1964, un commando de 14 personnes pénètre clandestinement au Niger, avec mission d'attaquer par surprise des postes frontières. Les révolutionnaires ont moins de chance, car avant l'assaut, ils sont aussitôt découverts par des villageois qui en capturent trois avec leurs armes. Lisons la confession de Djibo Seyni, un des membres du commando arrêté :

Le troisième jour nous approchions d'un village, des paysans nous ont découverts et poursuivis pour nous arrêter. Onze de nous ont réussi à s'enfuir, mais deux de mes camarades et moi-même, nous avons été cerné et fait prisonniers. Ils nous ont roués de coups puis ils nous ont livré aux troupes gouvernementales. (*Fraternité*, n°311, 21 mai 1965, p.9).

Malgré l'échec de cette première tentative de révolte militaire dans la République du Niger, le Sawaba n'en démord pas. Il est déterminé à en découdre avec le gouvernement d'Hamani Diori. Dans une seconde lettre en date du 31 octobre 1964 adressée au Président du bureau des Affaires africaines, le commandant Dangaladima écrit :

Certains de nos hommes ont été capturés par le gouvernement réactionnaire de Hamani Diori. Nous changeons maintenant notre plan. Nos hommes envoyés pour instruction en Chine sous la conduite de Salifou Abubakar partiront bientôt pour Cotonou en route pour le Niger. Nous espérons que vous ferez des arrangements avec Ghana airways⁷ pour leur transport, avec leurs armes et munitions. Nous vous remercions de votre dernière aide envers nous de 25000 livres. (*Fraternité*, n°324, 9 juillet 1965, p.8).

⁶ La Bureau des affaires africaines était dirigé par un Antillais Georges Padmore. A sa mort en 1959, N'Krumah place la structure sous son autorité directe dans le but d'en faire un instrument de lutte pour l'émancipation politique des territoires encore sous l'administration coloniale et pour des opérations spéciales dans les pays indépendants qui résisteraient à la création des Etats unis d'Afrique.(F.G.Mel, 2010, p.700).

⁷ Compagnie aérienne de transport ghanéenne.

Cette seconde lettre du secrétaire général du Sawaba confirme que Kwamé N'Krumah assure la formation idéologique des dissidents Nigériens, mais les entraîne et leur procure les moyens financiers. Selon le ministre Nigérien des affaires étrangères, Adamou Mayaki, les cadres supérieurs du Sawaba sont formés à Nankin en Chine où ils reçoivent le titre de commando ou commissaire politique. Les cadres moyens et les combattants sont formés au camp de Mampong au Ghana par des experts chinois et des officiers Ghanéens. Les commandos sont armés de mitraillettes, de fusils mitrailleurs, de pistolets, de grenades et d'explosifs. (*Fraternité*, n°324, 9 juillet 1965, p.9).

Toujours selon lui, leurs missions sont de multiplier des incursions de courte durée dans toute l'étendue du territoire nigérien, organiser l'implantation d'éléments subversifs partout à la fois, attaquer les postes de douanes, les postes administratifs, les dépôts d'armes, abattre physiquement certaines personnalités pour leur opinion pro-gouvernementale. Tout cela en vue d'impressionner les masses et de généraliser l'anarchie. (*Fraternité*, n°324, 9 juillet 1965, p.9).

Le bilan des attaques du commando du Sawaba est triste. On relève l'assassinat d'un directeur d'école, d'un douanier et d'un infirmier. La plus sanglante de ces attaques est l'attentat à la grenade perpétré à Niamey le 13 avril 1965. Ce jour-là, un jour de fête de Tabaski, Amadou Diop lance une grenade dans une foule évaluée à plus de 20.000 musulmans en prière, prière à laquelle participait le Président Hamani Diori. (*Fraternité matin*, n°104, 14 avril 1965, p.8).

Plusieurs personnes dont Amadou Diop sont arrêtés avec 48 pistolets automatiques ; 25 pistolet-mitrailleurs ; 10 fusils et carabines, 45 grenades ; 8000 cartouches. L'interrogatoire d'Amadou Diop confirme qu'il est un rescapé des commandos d'octobre 1964. De plus, il reconnaît avoir reçu l'ordre du camp de Mampong d'assassiner le Président Diori et également les moyens de ses actions. (*Fraternité matin*, n°110, 22 avril 1965, p.8). Cet attentat, selon le ministre de l'Intérieur Nigérien, Diamballa Maïga, se solde par la mort d'un garçonnet de quatre ans et six personnes grièvement blessées dont trois Maliens et trois Nigériens. (*Fraternité matin*, n°104, 14 avril 1965, p.8).

Face à ces attaques, le gouvernement Nigérien, par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'OUA, Diallo Telly, entreprend des négociations. Pour supprimer définitivement la tension déplorable résultant de l'attitude du Ghana vis-à-vis de l'organisation subversive criminelle du Sawaba, le ministère de l'Intérieur Nigérien demande au secrétariat Ghanéen des affaires étrangères de lui communiquer la liste des dirigeants et militants actifs du Sawaba, de les extraditer ou de les éloigner du Ghana.

À la suite de la remise de ce document, l'ambassadeur Nigérien au Ghana fut convoqué par M. Dei-Anang, Secrétaire Ghanéen des Affaires africaines. Ce dernier, au nom de son gouvernement déclare : « *le Ghana prend les dispositions pour faire partir Djibo Bakary et sa famille pour Nairobi.* » (*Fraternité*, n°331, 27 août 1965, p.11). Mais, la promesse d'éloigner le chef du Sawaba n'est pas tenue. Cette attitude du Ghana



conduit le gouvernement Nigérien à rejoindre Houphouët-Boigny dans sa lutte pour la paix en Afrique et le respect de la Charte de l'OUA.

1.2. *Le Ghana viole-t-il la Charte de l'OUA ?*

Le 26 mai 1963, 31 chefs d'État signaient la Charte de l'OUA qui unissait tous les responsables africains quel que soit leurs idéologies. En cette nuit du 25-26 mai, les États membres des groupes de Casablanca⁸ et de Monrovia⁹ ont renoncé à leur charte respective afin de s'intégrer dans un ensemble plus large, à l'échelon de tout le continent africain. Au terme de l'article 3 de la Charte, les 31 États membres s'engagent à respecter scrupuleusement les principes de la Charte. Des sept principes de la Charte de l'OUA, quatre dans le cadre de cette étude retiennent notre attention. Ce sont :

- l'égalité souveraine de tous les États africains ;
- la non-ingérence dans les affaires intérieures des États ;
- le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État et de son droit inaliénable à une existence indépendante.
- la condamnation, sans réserve, de l'assassinat politique ainsi que des activités subversives exercées par des États voisins ou tout autre État.

Au vu de ces principes, l'aide matérielle apportée aux opposants du Sanwi et du Sawaba, à savoir, l'entraînement de commando, la propagande humiliante, tous ces faits de portées diverses constituaient aux yeux de Félix Houphouët-Boigny, une violation de la Charte de l'OUA par le Ghana. Il s'est donc résolu à agir énergiquement non seulement à l'endroit de N'Krumah, mais de tout Africain et d'une façon générale contre tout individu opposé à l'existence d'une Afrique saine, attachée à la paix, respectant la souveraineté, l'intégrité de chaque pays et solidaire à l'OUA. Félix Houphouët-Boigny argumente à ce propos :

Nous avons attiré l'attention du Ghana sur le nécessité de respecter la souveraineté des États frères, de s'interdire toute immixtion dans les affaires intérieures de chacun de nos pays, de refuser sur son territoire des éléments subversifs. (*Fraternité*, n°321, 18 juin 1965, p.2).

Le refus d'Houphouët-Boigny de se rendre à Accra ne réside pas seulement dans le problème de la sécurité. Il s'agit, selon lui outre ce fait, d'un problème de dignité et de paix en Afrique. Il l'explique en ces termes :

Ou bien on respectera les bases sur lesquelles nous allons fonder nos espoirs d'unité africaine ; ou bien alors on s'engagerait dans la voie qui ne ferait que dresser les Africains les uns contre les autres. Nous sommes entièrement contre cette dernière voie. (*Fraternité*, n°321, 18 juin 1965, p.2).

Maurice Yaméogo, Président de la Haute-Volta rejoint Houphouët-Boigny sur la question de la dignité. Sa déclaration la confirme :

⁸ Partisans immédiats des États-Unis d'Afrique.

⁹ Partisans de regroupements sous régionaux.

Quant à aller à Accra, vous savez que ce n'est pas seulement parce que nous avons peur d'être assassinés qui nous empêche d'y aller, c'est certainement une question de dignité. Il serait malheureux, irrévérencieux pour nous d'aller nous asseoir, à une table où des hommes ont préparé des subversions contre nous. (*Fraternité matin*, n°153, 14 juin 1965, p.8).

Soucieux de préserver la paix en Afrique, Houphouët-Boigny, tout en ralliant à sa cause les membres du Conseil de l'Entente, choisit la diplomatie. Le choix de cette option est de clarifier à l'ensemble des membres de l'OUA, le débat opposant l'Entente à N'Krumah, afin qu'ils puissent se comprendre et respecter les bases sur lesquelles, ils comptent bâtir une unité africaine. Le leader Ivoirien se lance ainsi dans une offensive diplomatique plus active contre le régime de N'Krumah afin de le contraindre à expulser les acteurs de menées subversives contre certains États du Conseil de l'Entente et de l'Afrique.

2. La diplomatie du Conseil de l'Entente sous la houlette de Félix Houphouët-Boigny

L'option diplomatique, base de toutes relations fraternelles entre les États, est choisie par Félix Houphouët-Boigny et ses pairs de l'Entente. Cette option conduit à la convocation d'une conférence extraordinaire des ministres des Affaires étrangères, membres de l'OUA à Lagos par le premier ministre nigérian.

2.1. L'offensive diplomatique de l'Entente

Houphouët-Boigny, pour enlever tout prétexte au Président N'Krumah propose à ce dernier par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'OUA, Diallo Telly, non pas de livrer les acteurs de menées subversives, mais de consentir à les éloigner du Ghana. Le Président Ghanéen s'engage à les expulser de son pays. Dans un courrier en date du 16 novembre 1964 qu'il adresse à Félix Houphouët-Boigny, il est écrit ceci :

Afin de restaurer l'harmonie et les malentendus entre le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger et la République fédérale du Cameroun, je donne ordre que les mesures suivantes soient prises : Niger, Djibo Bakary doit partir ; Haute-Volta, Jawara doit partir du Ghana ; République fédérale du Cameroun, Massaga doit partir du Ghana ; Sanwi, Ehounoud Billey et Fattoh Elleingand doivent partir du Ghana, (*Fraternité*, n°324, 9 juillet 1965, p.8).

Après cette lueur d'espérance, une autre lettre du Président Ghanéen, en date du 14 janvier 1965, écrite au Président Houphouët-Boigny, vint fermer la porte à tout espoir. Voici l'essentiel de cette lettre :

J'ai décidé avec le plus grand regret, de permettre aux réfugiés de rester au Ghana, à la claire condition qu'ils n'entreprendront aucune activité subversive d'aucune sorte contre leurs gouvernements. J'ai reçu une ferme promesse de la part des réfugiés et j'ai accepté leur parole. (*Fraternité*, n°324, 9 juillet 1965, p.8).

Cette dernière lettre de Kwamé N'Krumah met un terme à toute possibilité de dialogue entre le Ghana et l'Entente. Malgré l'assurance faite à Houphouët-Boigny que



les réfugiés politiques n'entreprendront aucune action contre leurs Etats, le 13 avril 1965, la ville de Niamey enregistre un attentat à la grenade. Devant cette attitude, à tout le moins dilatoire des autorités ghanéennes, Houphouët-Boigny manifeste le désir, à quelques mois de la Conférence de l'OUA, de faire savoir aux États membres, que certaines conditions doivent être remplies avant que l'Entente ne se rende à Accra. Il se lance dans une offensive diplomatique plus active contre le régime Ghanéen.

Sa stratégie consiste à renforcer d'abord le Conseil de l'Entente et essaie également de relancer l'Union Africaine et Malgache (UAM)¹⁰, tombée en désuétude depuis la naissance de l'OUA. (J. Baulin, 1980, p.31). Devant la violation répétée des principes de base de l'OUA, il entreprend avec les 13 autres États à Nouakchott, la création d'un organisme francophone à caractère politique. C'est l'Organisation Commune Africaine-Malgache (OCAM)¹¹. Houphouët-Boigny parvient à convaincre ses pairs de l'OCAM de l'action du Ghana, qui accueille les agents de la subversion et organise sur son territoire des camps d'entraînement militaire.

Dans le communiqué final de Nouakchott lu par le Président sénégalais Léopold Sédar Senghor, les 14 Etats francophones martèlent : « *nous n'irons pas à la prochaine Conférence de l'OUA à Accra, si le Ghana ne révoise pas son attitude* ». (*Fraternité*, n°304, 19 février 1965, p.8). Après cette première victoire au niveau de l'OCAM, la diplomatie d'Houphouët-Boigny prend une dimension nouvelle par l'envoi de missions ivoiriennes, voltaïques, nigériennes et sénégalaises dans certaines capitales d'Afrique.

Dans son ambition d'œuvrer pour la paix en Afrique, Houphouët-Boigny fait d'Abidjan la plaque tournante, le point de départ et le lieu d'arrivée de toutes ces missions. En avril 1965, L'hebdomadaire *Fraternité* relève le rôle directeur du Président Houphouët-Boigny dans la campagne contre les actions du Président N'Krumah :

Les présidents frères de l'Entente se sont retrouvés autour de leur doyen, le Président Félix Houphouët-Boigny pour mettre l'accent sur les mesures à prendre pour lutter contre les menées subversives du Ghana ». (*Fraternité*, n°313, 23 avril 1965, p.3).

Après une entrevue avec Félix Houphouët-Boigny, Hamani Diori s'entretenant avec les journalistes déclare : « *Houphouët-Boigny et nous, voulons la paix en Afrique. Nous sommes déterminés à entreprendre des voyages et dénoncer les intentions criminelles de certains Africains* ». (*Fraternité matin*, n° 108, 20 avril 1965, p.3). Prenant la parole à son tour, Justin Ahomadegbé Tometin, premier ministre du Dahomey tenait un langage similaire: « *il n'est nullement question pour Houphouët-Boigny et nous de nous jeter dans la gueule du loup. Nous sommes prêts à nous rendre à toute convocation de l'OUA, en quelque point que ce soit de l'Afrique, mais pas à Accra* ». (*Fraternité*, n°313, 21 avril 1965, p.3).

Les déclarations des membres du Conseil de l'Entente laissent croire qu'ils sont déterminés à mener à terme la mission à eux, confiée par Félix Houphouët-Boigny ;

¹⁰ Organisation des Etats Francophones d'Afrique créée en 1961.

¹¹ Dans le but louable de laisser les coudées franches à l'OUA, certains pays membres de l'UAM avaient jugé devoir dépolitiser cette union. Malgré la charte de l'OUA adoptée à Addis-Abeba, "les fruits n'ont pas tenu les promesses des fleurs". Considérant que le malaise de l'OUA provient du non-respect de la charte, les 14 membres de la défunte UAM se réunissent du 12 au 14 février 1965 à Nouakchott (Mauritanie) pour mettre sur pied l'Organisation commune africaine et malgache.

celle de se rendre dans les capitales africaines pour expliquer la nature et la portée de la décision de ne pas se rendre au sommet d'accra. C'est dans cette optique, qu'accompagnés de deux parlementaires sénégalais¹², MM. Hamani Diori et Maurice Yaméogo partent, le premier pour Lagos, le second pour Yaoundé.

La présence des parlementaires sénégalais souligne bien l'accord du gouvernement de Dakar aux décisions d'Abidjan. Elle montre aussi par-là, la solidarité du Sénégal aux États du Dahomey, de la Haute-Volta et du Niger pour une politique de rétablissement de la paix en Afrique. En plus de ces personnalités, M. Camille Alliali, ministre Ivoirien délégué aux Affaires étrangères et ses collègues de la Haute-Volta et du Niger, MM. Lompolo Koné et Adamou Mayaki effectuent eux aussi des tournées dans les capitales africaines. Ils apportent un message de l'Entente concernant la lutte contre les activités subversives. Les ministres sont reçus à N'Djamena, Libreville, Bangui, Brazzaville et Kigali d'une part. D'autre part, la mission du Conseil de l'Entente conduite par M. Bégnon Koné, président de l'Assemblée nationale voltaïque et comprenant M. Michel Tougouma, ministre voltaïque de la défense, M. Léopold Kazien, ministre des Travaux publics du Niger et M. Konan Kanga, maire d'Abidjan a pour destination, Bamako. (*Fraternité matin*, n°109, 21 avril 1965, p.8).

Toutes ces missions diplomatiques fructueuses engendrent ainsi le rayonnement international de Félix Houphouët-Boigny. Le passage des "messagers de la paix" à Libreville finit par convaincre le président Léon M'Ba sur la violation de la charte de l'OUA par le Ghana. Exposant les raisons de l'absence du Gabon à Accra, le Président gabonais déclare :

La Conférence risque de porter à l'OUA un coup sérieux. Car que voyons-nous à Accra ? Le Président N'Krumah accueillant et protégeant plusieurs centaines de ressortissants d'autres États dont le but est de renverser les gouvernements légitimes de ces États. Nous ne pouvons souscrire à cela et cautionner par notre présence cette contradiction flagrante entre l'esprit de la Charte d'Addis-Abeba et l'interprétation qui en est donnée au Ghana. (*Fraternité-matin*, n°271, 30 octobre 1965, p.10).

En plus du soutien de ce "géant" de l'ex-Afrique Équatorial Française, le Cameroun et le Nigéria sont, selon Hamani Diori, décidés à faire respecter la lettre et l'esprit de l'OUA. (*Fraternité-matin*, n°112, 24-25 avril 1965, p.8). Outre ces succès, Houphouët-Boigny parvient à tenir à Abidjan, le 26 mai 1965, une conférence extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'OCAM. À cette conférence, les membres de l'OCAM, à l'unanimité réitèrent une fois de plus leur décision de ne pas participer au sommet de l'OUA, au Ghana. (*Fraternité*, n°318, 28 mai 1965, p.3).

Houphouët-Boigny sort renforcé de cette rencontre et grâce à sa diplomatie, la subversion étrangère trouvera en Afrique des adversaires déterminés. La mission de l'Entente à Lagos, le 22 avril 1965, amène le premier ministre Nigérian à convoquer une conférence extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de l'OUA. Cette

¹² Les deux parlementaires sénégalais sont le vice-président de l'Assemblée nationale MM. Boubacar Gueye et Tabirou M'Baye.



conférence s'annonce déterminante, car un seul point occupe les débats : celui de faire pression sur le régime Ghanéen afin qu'il expulse de son territoire, les réfugiés politiques.

2.2. La conférence de Lagos : une victoire pour Houphouët-Boigny et l'Entente

Du 10 au 13 juin 1965 s'ouvre dans la capitale nigérienne, la cinquième session extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de l'OUA. La principale question à l'ordre du jour est précisément la conférence au sommet d'Accra. Le promoteur, Sir Abubakar Tafawa Balewa, dans son discours d'ouverture déclare :

Votre décision en cette réunion aura des répercussions de longue portée sur l'avenir de notre organisation ; devons nous tolérer qu'un Etat membre vive dans la peur de subversion provoquée par un autre Etat membre ? Devons-nous respecter ou non la Charte de l'OUA ? Telles sont les questions auxquelles nous devons répondre si nous voulons que l'organisation vive. (*Fraternité*, n°327, 30 juillet 1965, p.9).

C'est la première fois dans l'histoire courte de l'OUA qu'une conférence se tient pour discuter des problèmes qui opposent plusieurs pays à un seul. À cette réunion, il ne s'agissait pas de révoquer ou de modifier la décision du Caire, parce que les ministres n'en avaient pas la compétence. Le but de cette conférence était de permettre à certains pays comme la Côte d'Ivoire d'expliquer à l'opinion africaine les raisons pour lesquelles, les États membres de l'OCAM ont décidé de ne pas se rendre au sommet de l'OUA, à Accra.

À Lagos, le Ghana s'est engagé à interdire toutes formations de groupements et de mouvements politiques dont le but est de s'opposer à tout gouvernement d'un Etat membre de l'OUA. Il a accepté également la visite, avant la date prévue pour la conférence, du Secrétaire général de l'OUA pour contrôler les mesures pratiques qu'il envisage de prendre pour la réussite de la réunion au sommet des chefs d'État.

Cette conférence a permis à certains pays qui n'avaient pas les éléments d'informations nécessaires et qui pensaient que la décision des chefs d'État de l'Entente était un prétexte pour saboter l'OUA, de vérifier la réalité des faits évoqués par le réquisitoire des délégués Ivoirien, Voltaïque et Nigérien. A la conférence de Lagos, les propos de Camille Alliali ont été satisfaisants :

Nous avons eu satisfaction car l'opinion africaine et l'opinion mondiale savent maintenant les raisons du refus de nos chefs d'aller à Accra. Et je pense que les résultats sont positifs car la délégation ghanéenne a fini par reconnaître que les griefs que nous lui faisons sont fondés ». (*Fraternité*, n°321, 18 juin 1965, 1965, p.5).

Plusieurs mois après la conférence de Lagos, seul le Cameroun obtient satisfaction de l'engagement Ghanéen. Le Président Amadou Ahidjo de passage à Paris rend publique sa décision d'assister à la Conférence d'Accra, car, précise-t-il, les conditions pour la participation du Cameroun à cette conférence sont remplies. (J.Baulin, 1980, p.38). L'Entente quant à elle constate toujours la présence sur le sol Ghanéen des mouvements armés.

C'est dans ce contexte que le Conseil de l'Entente décide à Abidjan de participer au dialogue que lui a sollicité Kwamé N'Krumah. À l'issue de la rencontre tenue à Bamako, le 13 octobre 1965, entre les Présidents Houphouët-Boigny, Hamani Diori, Maurice Yaméogo d'une part, et Kwamé N'Krumah, d'autre part, le quotidien gouvernemental ivoirien *Fraternité-matin* (n°263, 21 octobre 1965, p.1.) annonce en manchette en première page : « *nouvelle victoire de l'Entente à Bamako* ».

Il s'agit bien d'une victoire, car le Président N'Krumah accepte non seulement d'expulser les réfugiés et leurs familles avant le 21 octobre 1965, mais aussi d'accorder aux ambassadeurs de Côte d'Ivoire, de Haute-Volta et du Niger accréditées à Accra, le droit de superviser l'ensemble des opérations (*Fraternité-matin*, n°263, 21 octobre 1965, p.10). Il convient de souligner que le Ghana n'a jamais été avare en promesses, encore faudra-il que cette fois-ci, elles soient tenues. Malheureusement, cette nouvelle concession Kwamé N'Krumah s'avéra inutile.

En effet, à Ouagadougou où se trouvent réunis les États de l'Entente, auxquels s'est joint le Togo, un communiqué lu par Maurice Yaméogo, le 20 octobre 1965, annonce la décision de l'Entente de ne pas participer au sommet de l'OUA à Accra. À l'issue de la lecture du communiqué, le président Houphouët-Boigny dans une interview répond à certains chefs d'État qui l'accusent de vouloir boycotter la conférence d'Accra. Le Président ivoirien soucieux du respect des principes de l'OUA les rassure en ces termes : « *qu'on n'aille pas surtout nous accuser de boycotter la Conférence de l'OUA ! Là n'est pas notre intention. Notre but est de faire respecter les principes de base de l'OUA* » (*Fraternité-matin*, n° 263, 21 octobre 1965, p.10).

La stratégie diplomatique de Félix Houphouët-Boigny connaît un succès, car huit des trente-six États qui auraient dû être à Accra ont jugé nécessaire de ne pas faire le déplacement (*Fraternité-matin*, n°267, 26 octobre 1965, p.1). La subversion, cause de l'absence de huit États membres autour de la table de la Conférence a été traitée sous tous ses aspects à Accra. Les chefs d'État présents, se sont engagés à ne pas compliquer la situation politique des États membres en soutenant ou tolérant des réfugiés menant des activités subversives. (*Fraternité-matin*, n°267, 26 octobre 1965, p.8).



Conclusion

La Conférence constitutive de l'OUA avait pour cadre Addis-Abeba, la capitale du pays n'ayant pas connu la colonisation. L'année suivante, la Conférence au sommet s'était réunie au Caire, capitale du premier État africain libéré du joug colonial. En conséquence, le Ghana, premier État d'Afrique noire ayant accédé à l'indépendance, avait été choisi pour accueillir en 1965, les chefs d'État Africains. Telle avait été la décision prise au Caire. En 1964, Houphouët-Boigny et les autres chefs d'État du Conseil de l'Entente réunis à Abidjan, notifiaient au Président N'Krumah par le truchement de Diallo Telly, la situation particulière que le chef d'État Ghanéen créait dans les États voisins en hébergeant des éléments dissidents. L'attentat à la grenade de Niamey en avril 1965 fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Soucieux d'œuvrer pour la paix en Afrique, une vaste offensive diplomatique de l'Entente sous la houlette d'Houphouët-Boigny est entreprise à travers les capitales africaines pour expliquer la nature de leur refus de participer au sommet d'Accra. Cette mission se solde par une conférence extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de l'OUA où le gouvernement Ghanéen s'engage à expulser les réfugiés politiques. La reconnaissance par le Ghana des griefs de l'Entente à ce sommet et les résolutions prises, scellent la victoire diplomatique de l'Entente et de Félix Houphouët-Boigny, car par cette diplomatie, les États présents au sommet d'Accra se sont engagés à ne pas soutenir les mouvements de menées subversives.

Références bibliographiques

-Sources imprimées

HOUPHOUËT-BOIGNY Félix, 2014, *Discours et messages 1960-1969*, tome II, Abidjan, les Éditions FHB, 977p.

-Quotidiens et hebdomadaires

Fraternité, n°213, 31 mai 1963, p.8.

Fraternité, n°304, 19 février 1965, p.8.

Fraternité matin, n°104, 14 avril 1965, p.8.

Fraternité matin, n°108, 20 avril 1965, p.8.

Fraternité matin, n°110, 22 avril 1965, p.1.

Fraternité, n° 313, 23 avril 1965, p.3.

Fraternité matin, n° 112, 24-25 avril 1965, p.8.

Fraternité matin, n° 130, 17 mai 1965, p.8.

Fraternité, n° 327, 30 juillet 1965, p.9.

Fraternité matin, n°263, 21 octobre 1965, p.10.

Fraternité matin, n°264, 22 octobre 1965, p.8.

Fraternité matin, n°267, 26 octobre 1965, p.8.

-Bibliographie

ALLIALI Camille, 2008, *Disciple d'Houphouët-Boigny*, Abidjan, Juris Éditions.

BAULIN Jacques, 1980, *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Edition Eurafor-Press.

GBAGBO Laurent, 1983, *Côte d'Ivoire pour une alternative démocratique*, Paris, L'Harmattan.

SIRIEX Paul Henry, 1975, *Félix Houphouët-Boigny, l'homme de la paix*, Abidjan-Dakar, Editions SEGHERS/NEI.

MEL Grah Frédéric, 2003, *Félix Houphouët-Boigny, l'épreuve du pouvoir*, Paris-Abidjan, Les Éditions du CERAP.